

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-037**

L'an deux mil vingt et un, le 12 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 22h15), Mme BISAUTA (jusqu'à 22h00), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE (jusqu'à 23h25), M. DAUBISSE (à partir de 19h05), M. ALLEMAN (jusqu'à 20h30), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à 23h56), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de 22h20) ; M. AGUERRE à Mme CASTEL (à partir de 22h15) ; Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de 22h00) ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme LAPLACE à Mme LARRE (à partir de 23h25) ; M. DAUBISSE à M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à 19h05) ; Mme MOTHES à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à M. ALQUIE (à partir de 20h30) ; Mme ZITTEL à M. SEVILLA (à partir de 23h56).

**Absent(s) :**

Mme BRAU-BOIRIE (à partir de 22h20), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

---

*Entendu le rapport de M. UGALDE,*

**OBJET : TEMPORADA** – Temporada 2021 - Fixation des tarifs.

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs de la temporada.

Les tarifs proposés pour l'année 2021 sont détaillés dans les tableaux ci-dessous, par catégorie de places et par type de spectacles, ainsi que pour les abonnements.

Il est rappelé que l'entrée aux spectacles est gratuite jusqu'à 8 ans pour les corridas et jusqu'à 15 ans pour les novilladas. Un tarif unique de 10 € s'applique, sur présentation d'une pièce justificative, aux enfants âgés entre 8 et 15 ans assistant aux corridas accompagnés d'un adulte (places attenantes, selon disponibilités, en files, toutes catégories).

Deux formules d'abonnement sont proposées, qui se caractérisent comme suit :

- Abonnement « Temporada » : même place choisie pour les quatre corridas de toros et la novillada avec picadors, avec une réduction sur les tarifs des corridas de l'ordre de 12 % pour les places situées en files (ramenée à 5 % pour les trois premiers rangs et le balconcillo ombre) et un prix préférentiel pour la novillada avec picadors (réduction d'environ 50 % : 15 € en places « ombre », 12 € en places « ombre et soleil » et 10 € en places « soleil ») ;

- Abonnement « Feria de l'Atlantique » : même place choisie pour les trois corridas, avec réduction de l'ordre de 8 % pour les places situées en files (ramenée à 5 % pour les trois premiers rangs et le balconcillo ombre) et la novillada avec picadors, avec une réduction de tarifs d'environ 50 % pour ce dernier spectacle (15 € en places « ombre », 12 € en places « ombre et soleil » et 10 € en places « soleil »).

Les abonnés bénéficient également d'un tarif préférentiel pour les novilladas sans picadors (billets payables en sus de l'abonnement), soit 5 € par spectacle contre 12 € pour le plein tarif. Ils ont en outre la possibilité de payer en deux ou trois versements (mai, juin, juillet) ; en l'absence de versement dans les délais indiqués, les billets seront remis en vente.

Afin de permettre au public le plus large d'assister aux spectacles taurins, il est rappelé que plusieurs possibilités de tarifs réduits ont été développées ces dernières années.

En premier lieu, il convient de souligner que les détenteurs de la carte « Déclic » bénéficient désormais d'un tarif préférentiel de 25 €, applicable aux files 4 à 7, en tendido couvert à l'ombre, portes H, I, J, K.

De même, les lycéens et étudiants bénéficient d'une tarification spécifique (sur présentation de leur carte), aux conditions suivantes :

Place « gradas » pour les corridas

Ombre	15 € (porte A files 1 à 6)
Ombre et soleil	15 € (portes C et F files 13 à tabloncillo)
Soleil	10 € (portes D et E files 13 à tabloncillo)

« Pass multi-corridas » : places en gradas pour deux corridas et une novillada au choix (sans picadors ou piquée).

Ombre	25 € (porte A files 1 à 6)
Ombre et soleil	20 € (portes C et F files 13 à tabloncillo)
Soleil	15 € (portes D et E files 13 à tabloncillo)

Des tarifs réduits sont également proposés en porte C et F, files 1 à 21 (cf. tableau ci-dessous), pour les comités d'entreprise adhérent à Synergie 2000 et les peñas, dans la

limite des places disponibles et pour un minimum de dix entrées groupées par corrida, sur présentation de la carte d'adhésion 2021.

Les professionnels du tourisme qui commercialisent des séjours de groupes (dix participants minimum) incluant l'assistance à un spectacle tauromachique bénéficient d'un tarif spécifique et unique de 25 € par siège vendu, en fonction des disponibilités (Files 4 à 7 en tendido couvert à l'ombre, portes H, I, J, K). Ce tarif spécifique est également appliqué aux détenteurs de la carte Déclic.

Enfin, pour les deux spectacles prévus à l'occasion des Fêtes de Bayonne (corrida du 30 juillet et corrida à cheval du 31 juillet), les possesseurs du bracelet des Fêtes se verront appliquer un rabais de 4 € par place, quelle que soit leur localisation dans les arènes, uniquement au bureau des arènes les jours de ces deux spectacles. Ils présenteront pour ce faire leur bracelet individuel ainsi que la contremarque délivrée avec le bracelet.

A tous ces tarifs, peuvent s'appliquer en sus, le cas échéant, les droits suivants :

- Frais de gestion : il sera appliqué 1 € supplémentaire de frais de gestion par place pour toutes les ventes réalisées par les mandataires des offices de tourisme de Bayonne, Anglet et Biarritz.

- Envoi en « lettre suivie » des billets : 5 €.

Les billets pourront être remboursés dans les cas suivants :

- annulation du spectacle : le remboursement sera réalisé d'office pour l'ensemble des billets ;

- report du spectacle : conformément aux dispositions du règlement taurin, le remboursement sera effectué uniquement sur demande des spectateurs, demandes qui devront parvenir au bureau des arènes dans un délai de 15 jours maximum après l'annonce du report et avant la présentation du spectacle reporté ;

- en cas de force majeure ne permettant pas à une personne d'assister au spectacle, sur production d'une pièce justificative.

Les modalités du partenariat établi avec les offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz pour la vente de billets sont fixées par convention de mandat.

Enfin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer diverses places gratuites : invitations à caractère protocolaire, invitations professionnelles, gratuits pour les orchestres, etc.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble de ces modalités ainsi que les tarifs tels que détaillés dans le tableau ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mandat relatives à la billetterie avec les offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz. Il est précisé que ces dispositions s'appliquent pour l'année 2021 mais également pour les saisons suivantes, en l'absence de modification(s) ultérieure(s) affectant les tarifs ou la programmation des spectacles.

## PRIX DE VENTE DES BILLETS A L'UNITE

CATEGORIES	NOVILLADA PIQUEE	REJON	CORRIDA	TARIF REDUIT *
<b>PORTE A</b>				
Loges	25	75	101	
Gradas de balcon	25	47	64	
Files 1 à 3	25	32	44	
Files 4 à 6	25	27	27	
<b>PORTES B et G</b>				
Barreras	25	75	101	
Contra Barreras	25	69	99	
Delanteras	25	65	89	
Balconcillos	25	65	89	
Files 1 à 10	25	58	76	
<b>PORTES H-I-J-K</b>				
Balconcillos	25	58	76	
Files 1 à 3	25	40	50	
Files 4 à 7	25	40	44	
<b>PORTES C et F</b>				
Barreras	20	62	83	
Contra Barreras	20	54	76	
Delanteras	20	47	71	
Files 1 à 12	20	39	55	Rejon : 34 € Corrida : 50 €
Files 13 à 21	20	39	44	Rejon : 34 € Corrida : 40 €
File 22 et tabloncillo	20	27	27	
<b>PORTES D et E</b>				
Barreras	15	47	71	
Contra Barreras	15	45	64	
Delanteras	15	39	55	
Files 1 à 12	15	38	44	
Files 13 à 21	15	27	27	
File 22 et tabloncillo	15	20	20	

(\*Tarif réduit : selon conditions précisées ci-dessus).

Novilladas sans picadors : tarif unique de 12 €.

## PRIX DE VENTE DES ABONNEMENTS

CATEGORIES	ABONNEMENT TEMPORADA 4 corridas + novillada piquée	ABONNEMENT ATLANTIQUE 3 corridas + novillada piquée
<b>PORTE A</b>		
Loges	399	303
Gradas de balcon	258	192
Files 1 à 3	170	137
Files 4 à 6	110	90
<b>PORTES B et G</b>		
Barreras	399	303
Contra Barreras	391	298
Delanteras	353	269
Balconcillos	353	269
Files 1 à 10	283	225
<b>PORTES H-I-J-K</b>		
Balconcillos	304	225
Files 1 à 3	191	153
Files 4 à 7	170	137
<b>PORTES C et F</b>		
Barreras	327	249
Contra Barreras	301	229
Delanteras	282	215
Files 1 à 12	206	164
Files 13 à 21	167	134
File 22 et tabloncillo	107	87
<b>PORTES D et E</b>		
Barreras	280	213
Contra Barreras	253	193
Delanteras	219	167
Files 1 à 12	165	132
Files 13 à 21	105	85
File 22 et tabloncillo	80	66

*Ont signé au registre les membres présents.*

### **Adopté à la majorité**

Votes contre : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE.

Non-participation au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne  
Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services